



Ville de  
**WARWICK**  
la FLEUR des Bois-Francs

**CERTIFICAT RELATIF A LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES A VOTER (ARTICLE 555 LOI SUR LES ELECTIONS  
ET LES REFERENDUMS DANS LES MUNICIPALITES)**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2020 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE  
DÉPENSE DE 785 441 \$ AUX FINS DE L'ACHAT D'UN CAMION  
AUTOPOMPE ET DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE  
ISOLANT ET AUTONOME (APRIA)**

Je, soussignée, Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie:

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 305-2020 est de deux mille trois cent six (2 306).
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent quarante et un (241).
- que le nombre de signatures apposées est de zéro (0).

Que le règlement numéro 305-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Warwick, ce 30<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière